

GROUPEMENT DE DÉFENSE SANITAIRE APICOLE
DE CHARENTE MARITIME



Vous avez terminé vos récoltes,



vos cires d'opercules sont refondues en pains

vous avez traité vos ruches contre varroa avec un produit AMM : vous pouvez participer à l'action

“ CIRE D'OPERCULES” avec gaufrage à 1€,60/kg

Une déduction de 5% du poids total sera appliquée pour compenser les pertes de nettoyage.

Apportez vos pains le SAMEDI 25 NOVEMBRE 2017 DE 14H à 16H

Chez Vivian JOYET 33 ROUTE DU PINIER 17600 SABLONCEAUX

Avec un chèque en paiement du gaufrage.

Commande à adresser AVANT LE 18 NOVEMBRE à :



GDSA 17 DOUTEAU Maurice La Roche 17210 SAINT PALAIS de NÉGRIGNAC

Nom : Prénom : N° d'apiculteur

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél fixe : Tél portable :

Courriel (écrit très lisiblement SVP) :

J'ai commandé des traitements pour Ruches, j'ai droit à 2 feuilles de cire d'opercules de corps ou 4 feuilles de hausse par ruche traitée à prix réduit :

Modèle désiré (cochez la case correspondant à votre modèle)



Sur la base d'un corps Dadant []

de 2 hausses Dadant []

Nombre de feuilles de cire

..... X 0,85 =€

Nombre de feuilles de cire supplémentaires (si besoin)

..... X 1,70 =€

Soit un TOTAL de €

Deux actions cire possibles et cumulables

1-Collecte et gaufrage des cires d'opercules :

Action « cire d'opercules » Si **vous avez traité vos ruches contre varroa avec un produit AMM**, vous pouvez participer à l'action « cire d'opercules ». **Conditions obligatoires à remplir pour bénéficier de cette action cire d'opercules du GDSA17.**

ATTENTION : la cire d'opercules **est SEULEMENT CELLE QUE VOUS COLLECTEZ LORS DE LA RÉCOLTE** aucune autre cire ne peut être acceptée.

Cette cire devra être fondue, préparée soigneusement et être propre. Dans la **recherche de qualité** qui est notre principale motivation, **le CA se réserve la possibilité de refuser tout lot dont la propreté ne serait scrupuleusement respectée.** Le manque de vigilance d'un apiculteur peut entacher la totalité d'un lot et tous les apiculteurs en seraient victimes.

Cette cire d'opercules sera gaufrée par le cirier qui fera des lots spéciaux pour les adhérents du GDSA17.

L'aide allouée par le Conseil Général a diminué mais permet encore une réduction : Gaufrage+frais de transports subventionnés reviennent à 1.70€ le kg de cire (soit environ 0.16 ct la feuille) .

Un chèque du montant du gaufrage correspondant au poids de la cire brute livrée au GDSA 17 vous sera demandé le jour de la collecte. Une déduction de 5% du poids total livré sera appliquée ultérieurement pour perte au niveau du nettoyage et du travail de la cire brute.

La cire sera restituée à l'apiculteur le jour de l'Assemblée Générale du GDSA en début d'année 2018, la date exacte vous sera communiquée en temps utile. Toute commande non retirée le jour de l'Assemblée Générale restera disponible 1 mois chez votre dépositaire. Passé ce délai, elle ne sera ni restituée, ni remboursée.

Collecte de la cire d'opercules le 25 Novembre 2017
chez Mr. Vivian JOYET 27 rue du Pinier
17600 SABLONCEAUX de 14h à 16h.

2-Actions feuilles supplémentaires :

Si vous avez traité vos ruches contre varroa avec un produit AMM, Le GDSA17 fournira **2 feuilles de cire par ruche traitée** (selon votre modèle ou le modèle le plus approchant) à 0.85€ la feuille, à régler par vos soins uniquement par chèque à l'ordre du GDSA17 déposé le jour du dépôt des cires d'opercules ou **envoyé**

AVANT LE 18 NOVEMBRE à

Maurice DOUTEAU La Roche 17210 SAINT PALAIS de
NÉGRIGNAC

Pour une **commande supplémentaire, la feuille sera à 1.70€**